



La Forêt Privée

Allier
Cantal
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
...

N°20 - Novembre / Décembre 2021



SOMMAIRE

Allier.....	2 à 3
Cantal.....	4 à 5
Haute-Loire.....	6 à 8
Puy-de-Dôme.....	9 à 13
France.....	14 à 16



© A. Thibouméry

ANNE-MARIE BAREAU, élu présidente du CNPF

C'est avec grand plaisir que nous avons appris le 13 octobre dernier la nomination d'Anne-Marie Bateau à la présidence du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), organisme qui œuvre pour nous faciliter la gestion durable de nos forêts. Les liens de proximité qu'elle a tissés depuis de nombreuses années avec les forestiers de la région Auvergne, puis Auvergne-Rhône-Alpes, nous permettent de penser à une présidence efficace et réactive. Nous savons également qu'elle poursuivra la mise en avant des valeurs qui ont fait la marque de notre région d'Auvergne et qui ont toujours été au centre de ses différentes et nombreuses fonctions professionnelles.

Menace sur la propriété privée

Les forestiers privés font une nouvelle fois l'objet de pressions et d'attaques injustifiées. Ainsi, la propriété privée en général et forestière en particulier est de plus en plus contestée, voire bafouée. L'intervention de Patrice Bonnin, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier lors de notre Assemblée Générale du 17 septembre nous interpelle. Vous en trouverez un compte-rendu en page 2 résumant ses principaux arguments et sa détermination à ne pas se laisser faire...

L'enjeu pour les forestiers étant important il convient de revenir ici sur les notions de fond de la propriété privée qui permettront à chacun de défendre ce concept très souvent mis à mal par une minorité de l'opinion mais dont le bruit médiatique ne cesse de s'amplifier.

Juridiquement les attributs du droit de propriété tels qu'il figurent sur la déclaration universelle des droits de l'homme sont les suivants :

« **l'Usus** étant l'usage de la chose,
le **Fructus** étant droit de percevoir les fruits attachés à la chose
l' **Abusus** celui de disposer de la chose »

Ces termes ne sont pas qu'une définition savante de la chose mais représente ce que tout à chacun met en oeuvre dans sa vie courante. Dans notre environnement forestier ces droits ne semblent pas être contestés frontalement mais plutôt par des stratégies de contournement. En effet, une partie non négligeable de l'espace boisé se voit attribué des contraintes de classement (sites classés, espaces naturels, contraintes de paysage, etc.) qui mettent ainsi à mal ce droit de propriété.

Afin de combattre ces dérives il nous faut se présenter aujourd'hui à l'opinion comme producteurs de matière première ou l'**Usus** et le **Fructus** peuvent être beaucoup mieux admis par l'opinion alors que le statut de propriétaires forestiers reste connoter comme privilège. Ces éléments de langage nous permettent aussi de sortir d'une communication de l'entre-soi ayant essentiellement pour but de prêcher pour des convaincus. Il est donc important pour tout forestier de justifier régulièrement notre statut de producteur, de sylviculteur, de forestier et de mettre en avant toutes les externalités positives que nous générons, par notre engagement, pour la société toute entière (biodiversité et stockage du carbone entre autres) et qui à ce jour ne font toujours pas l'objet de contrepartie financière. Les rencontres que nous pouvons faire dans nos forêts avec des promeneurs doivent nous obliger à revenir sur ces fondamentaux.

Toutes celles et ceux, élus, non-élus et grand public inclus que nous côtoyons doivent savoir par le **Fructus** et l'**Usus** de la propriété qu'elle est aussi l'économie forestière mobilisant plus d'emplois en France que l'industrie automobile et qu'étant principalement localisée en milieu rural, elle est essentielle pour le maintien en activité de beaucoup de villages. La tâche est difficile mais chacun peut y prendre part.

Jean-Jacques Miyx, président de Fransylva 03

Assemblée Générale de Fransylva 03, à Moulins, le 17 septembre 2021



© A. Thibouméry

C'est dans le Centre National de Costumes de Scène (CNCS) que s'est tenue l'Assemblée Générale de Fransylva 03.

Après plusieurs mois d'impossibilité de pouvoir réaliser des actions autrement qu'en utilisant les moyens de communication telle que la visioconférence, les nombreuses personnes présentes à l'AGO ont apprécié ses retrouvailles toujours enrichissantes par les contacts ainsi rétablis et les informations que l'on peut y puiser.

À l'ordre du jour élaboré par le président, Jean-Jacques Miyx, l'accent a été mis sur la marque collective – Chêne de l'Allier – et le – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – de la Montagne Bourbonnaise, deux sujets précédemment traités dans le Bulletin Fransylva – La Forêt Privée n°19 de juin / juillet 2021 (pages 2 à 4).

Reste que la promotion de la marque collective – Chêne de l'Allier – entre dans une nouvelle phase qui consiste dès maintenant à mettre en place la convention particulière d'usage avec les divers utilisateurs et utilisations que l'on peut en faire. Des pourparlers sont ainsi en cours avec les tonneliers. Par ailleurs, une première vente de bois par AGEFOR s'est faite en utilisant l'appellation – Chêne de l'Allier – qui a été « très bien accueillie », a rappelé Antoine de Soultrait, président d'AGEFOR. Dans le même esprit l'agence de développement des marques et produits de l'Allier qui sera présente au prochain Salon de l'Agriculture à Paris propose de y tenir un stand pour permettre la promotion de la marque collective « Chêne de l'Allier ». Parmi les autres annonces faites par Jean-Jacques Miyx, il

faut retenir : « l'étude réalisée par FIBOIS-AURA qui porte sur les ventes de bois de moindre qualité et qui devrait apporter une réponse aux propriétaires forestiers privés de l'Allier qui peinent à vendre certains types de bois. Les relations avec l'Association Symbiose, un organisme environnemental qui pratique une approche très pragmatique de l'environnement et qui ainsi devrait permettre aux propriétaires forestiers privés confrontés aux attaques très violentes des environnementalistes de trouver un interlocuteur capable de les aider. Quant aux incendies qui jusqu'à présent ne touchaient que les forêts situées au sud de la France, ils risquent aussi de se propager jusque dans l'Allier. Nous allons donc devoir très certainement prendre les précautions qui s'imposent et penser aux services rendus par l'assurance Sylvassur. Enfin, l'intermédiation va devenir l'un de nos nouveaux modes de fonctionnement si nous souhaitons accroître nos moyens financiers. La marque collective - Chêne de l'Allier - par exemple peut précisément jouer ce rôle », a rappelé Jean-Jacques Miyx qui a terminé son intervention en annonçant que le siège de Fransylva 03 allait bientôt être transféré à l'EcoCentre de Varennes-sur-Allier.

Invité par Fransylva 03, Bruno de Brosse, président de l'Union régionale Fransylva-AURA a souhaité sensibiliser les participants

sur les principaux thèmes que l'Union Régionale a décidé de traiter en 2022 (lire article page 13). Par ailleurs, le président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier, Patrice Bonnin, a fait part de ses inquiétudes quant au droit de propriété : « Tout le monde nous donne des ordres sans aucune discussion préalable et le droit de propriété est de plus en plus bafoué. C'est ainsi que les agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) peuvent venir dans nos exploitations et forêts faire des contrôles sans prendre rendez-vous et nous n'avons aucun moyen de les en empêcher ! », sait-il insurgé.

Pour conclure ce compte-rendu, il faut rajouter que l'Assemblée Générale du CETEF 03 s'est également tenue en même temps que celle de Fransylva 03. Ainsi Pierre Désarménien qui préside depuis 6 ans cette structure au service des forestiers privés de l'Allier a annoncé qu'il ne souhaitait pas renouveler son mandat compte-tenu des nouvelles responsabilités qu'il vient d'avoir au sein du groupe dans lequel il travaille. Un recrutement est en cours. Avant de passer la main, il a insisté sur le rôle primordial que le CETEF 03 peut jouer dans les choix à faire en matière de gestion et renouvellement des forêts face au changement climatique. « Un rapport vient d'être fait sur les 65 essais qui ont été menés depuis 40 ans dans notre département et nous pouvons avec ce bilan réalisé par Adrien Bazin, ingénieur au CRPF-Auvergne-Rhône-Alpes en tirer un certain nombre d'enseignements très utiles, car on apprend plus de nos échecs que de nos réussites. En 2022, le CETEF de l'Allier va poursuivre ses essais sur 5 essences (chêne Chevelu, chêne de Hongrie, chêne Pubescent, pin Brutia et pin Maritime) dans 3 sites répartis à différents endroits » a-t-il lancé en guise de projet d'avenir. ●

A. Thibouméry



Fransylva 03 va s'installer sur le Pôle Départemental du Bois à Varennes-sur-Allier

L'annonce en a été faite au cours de l'Assemblée Générale par Jean-Jacques Miyx, président de Fransylva 03, le 17 septembre dernier : « nous avons pris la décision de transférer le siège de Fransylva 03 de Moulins à Varennes-sur-Allier sur l'EcoCentre - également connu sous le nom de Pôle Départemental du Bois - qui souvenez-vous nous avait accueilli lors de notre Assemblée Générale en présentiel le 12 avril 2019. Nous avons reçu le projet de bail mi-octobre et nous prévoyons de déménager au début de l'année 2022 », a-t-il rappelé.



© A. Thibouméry

René Rosseel, une passion dévorante pour la nature et ses forêts

Le parcours tant personnel que professionnel de René Rosseel est particulièrement impressionnant.



Jeune garçon d'une famille d'agriculteurs de 6 enfants à Agonges, commune toute proche de Bourbon-l'Archambault, il débute dans la vie active comme simple commis dans la ferme familiale et cela jusqu'à son retour du service militaire en 1971 où à l'âge de 22 ans, il prend conscience que son avenir restera ce qu'il est s'il ne se prend en main...

« C'est à cette époque que j'ai passé un examen d'orientation et on m'a dit que je ne pouvais prétendre qu'à un simple diplôme de maçon ! », se souvient-il encore amusé et de poursuivre : « J'ai alors décidé de reprendre mes études en passant d'abord mon certificat, puis mon baccalauréat à Moirans près de Grenoble, dans un centre de formation pour adultes, à raison de plus de 8 heures de cours par jour et cela pendant deux années scolaires... Ensuite, c'est à Lyon que j'ai décroché mon DUT au bout d'un an pour le parachèvement à Bordeaux avec un niveau 4 Commercial », résume-t-il avec satisfaction.

Le premier emploi ne tarde pas. C'est à Saint-Germain-de-Salles au sud-est de l'Allier où il est embauché en 1974 comme commercial par la société Thivat Meunerie qu'il démarre une carrière qui va en faire l'un des plus brillants spécialistes de la vente d'aliments pour chiens. Toutefois les Pet Foods n'existent pratiquement pas et tout reste à faire dans ce tout nouveau secteur des croquettes pour chiens. René Rosseel est prêt à relever le défi et fonce pour défricher ce nouveau domaine. Le succès ne se fait pas attendre, les ventes s'accroissent au rythme de plus de 20 % par an, jusqu'à ce qu'on lui propose de reprendre les activités aliments pour chiens de Thivat Meunerie en 1989.

Cette nouvelle étape de son parcours professionnel va durer 20 ans, jusqu'à ce que le leader des Pet Foods qu'il distribue lui propose en 2009 de racheter l'entreprise. C'est à ce moment de sa vie qu'il acquiert une forêt de 80 hectares sur la commune familiale d'Agonges, « le village aux 13 châteaux », où il a passer toute son adolescence.

« J'ai toujours aimé la campagne et j'ai pu acheter tous mes bois en moins de 5 ans, situés respectivement sur les communes d'Agonges d'abord et ensuite de Couzon. Au total je possède aujourd'hui près de 220 hectares dont 80 hectares de terres agricoles. D'ailleurs une bonne partie de mes bois, soit environ 120 hectares, sont dans un groupement foncier rural qui contient également mes terres agricoles. Je réfléchis actuellement à tout mettre dans le groupement foncier forestier. J'ai une vraie passion pour la nature et le monde agricole qui ne m'ont jamais vraiment quitté », confie-t-il. Mais sait-on que René Rosseel a d'autres passions dont celle des arts martiaux vietnamiens (viet vo dao) et qui l'ont amené à devenir professeur d'art martial vietnamien ! C'est peu dire qu'il n'a jamais cessé de pratiquer une activité sportive, d'abord le rugby, puis les arts martiaux vietnamiens. Aujourd'hui, à 72 ans, il donne toujours des cours 2 ou 3 fois par semaine dans le club qu'il a créé à Bourbon-l'Archambault où l'on compte pas moins de 70 adhérents de tous âges !

Ses forêts ne sont pas pour autant oubliées. Même si les premières années de ses acquisitions, le temps lui a manqué pour y réaliser un certain nombre de travaux, il est bien décidé aujourd'hui à rattraper le temps où ses activités professionnelles l'éloignaient de ses arbres.

« J'ai plusieurs projets en cours qui dès l'an prochain pourraient être mis en œuvre. D'abord prélever les sapins qui ont souffert de la sécheresse. Pour l'heure j'hésite encore à lancer cette opération compte-tenu des très faibles prix qui me sont proposés ! Mais je ne peux pas attendre éternellement. Ensuite, j'ai plusieurs places de dépôt à faire réaliser dans l'ensemble de mes forêts. J'espère pouvoir bénéficier des subventions qui sont prévues à cet égard. Mais là encore les aides sont moins élevées que ce qu'elles étaient il y a encore dix ans. C'est peu dire que les forestiers privés ne sont pas aussi bien choyés que l'on veut bien le dire... Enfin, je prévois de faire des éclaircies et du bois de chauffage. En effet, chaque année je consomme à titre personnel une centaine de stères de bois pour nous chauffer. De plus je fais faire des piquets en acacias pour les agriculteurs qui ont des clôtures à remplacer ou à installer. Mais ce n'est pas tout, j'entretiens toutes les allées et tous les chemins forestiers de mes bois et cela m'amène à y consacrer plusieurs jours par semaine. Enfin, je peux dire sans être contesté que je participe largement à favoriser la biodiversité dans toutes mes activités tant agricoles, forestières ou environnementales », conclut René Rosseel qui confie discrètement qu'une autre passion dévorante, la chasse, occupe le reste de ses disponibilités. Quand on aime on ne compte pas ! ●

A. Thibouméry



© A. Thibouméry

Les forestiers privés du Cantal veulent favoriser la production de miel dans leurs forêts



AGO Fransylva 15 © A. Thibouméry

”
C'est une première en France : le syndicat Fransylva 15 des forestiers privés du Cantal et Apicantal viennent de signer une première convention destinée à faciliter l'installation de ruches dans les forêts cantaliennes.

Cette convention qui a demandée environ deux ans d'élaboration et d'échanges entre les deux parties va permettre en effet aux apiculteurs de pouvoir trouver de nouveaux lieux pour élever leurs abeilles et produire différents miels dans des conditions plus satisfaisantes.

Rappelons que le Cantal, classé en zone de « Montagne » est en grande partie compris dans les parcs naturels des volcans d'Auvergne et de l'Aubrac. Avec 156 000 hectares la forêt couvre 27% du département et offre une grande diversité d'écosystèmes et de flores en fonction des essences et des modes de gestion, favorable à la production de miels locaux de qualité. Les feuillus, chênes, hêtres, châtaigniers, représentent les trois-quarts et les résineux, pins sylvestres, sapins, épicéas, douglas, un quart de sa surface. La forêt privée couvre 83% de la forêt cantalienne. La forêt représente un intérêt majeur pour la production de miels variés, soit pour la visite de ses fleurs mais sans oublier la production de miellats : miel de sapin et miels de forêt.

La convention signée le 9 septembre dernier lors de l'Assemblée Générale de Fransylva 15 à Pleaux entre les deux syndicats doit favoriser la mise en relation entre les apiculteurs et les propriétaires forestiers privés susceptibles d'accueillir des ruches dans leur forêt. C'est une illustration de la gestion multifonctionnelle mise en œuvre par les propriétaires gestionnaires de ces

espaces qui permet tout à la fois aux forêts de contribuer à la production de bois et de préserver la biodiversité. Les apiculteurs cantaliens, amateurs ou professionnels, souhaitent quant à eux trouver de nouveaux espaces naturels pour leurs ruches et développer la production locale de miels et de produits de la ruche de qualité de plus en plus demandés par les consommateurs.

Sait-on à ce propos que la consommation annuelle de miel en France est de l'ordre de 45 000 tonnes*, que ce marché est en constante croissance, que la France est le premier consommateur de miel en Europe avec 600 grammes par habitant, que la production nationale est en chute depuis 20 ans (en moyenne de 15 000 tonnes) et qu'elle a été divisée par 3 sur cette même période ! Enfin, que les importations se situent aux alentours des 35 000 tonnes et qu'elles proviennent en premier lieu d'Ukraine, mais d'Espagne, d'Allemagne, d'Argentine et de Chine. Sans oublier de préciser qu'une forte proportion de ces miels importés sont frauduleux et que les exportations de miel français ne dépassent pas les 5 000 tonnes.

Quand à la convention signée entre les deux syndicats, elle prévoit pour cinq ans à venir les trois actions suivantes :

- La diffusion aux propriétaires forestiers adhérents de Fransylva Cantal des demandes d'installation de ruches en forêts des adhérents d'Apicantal en difficulté pour trouver des emplacements présentant un intérêt mellifère.
- Le développement conjointement d'une interface web (plateforme) pour faciliter cette mise en relation pour lequel les deux syndicats sont à la recherche de soutiens.
- L'élaboration et la diffusion d'outils et de recommandation pour maintenir et développer le potentiel mellifère des forêts privées cantaliennes.

Apicantal et Fransylva Cantal travailleront ensemble à l'élaboration et à la diffusion auprès de leurs adhérents respectifs d'outils (formulaire de demande, modèle de convention, etc.) et de recommandations pour :

- Favoriser le maintien ou le développement du potentiel mellifère des peuplements et des stations forestières,
- Respecter les contraintes des travaux liés à la gestion durable des forêts et à leur renouvellement.

Pour conclure, cette initiative de Fransylva 15 intervient au moment où les forestiers sont accusés injustement de ne pas gérer durablement leur forêt et les apiculteurs de connaître une période de faible production. Deux bonnes raisons de collaborer pour surmonter ces difficultés et permettre une gestion durable des forêts tout en conciliant la production de bois de qualité et la préservation de la biodiversité. ●

A. Thibouméry

CONTACTS

- **FRANSYLVA CANTAL :**
Nicolas de Menthère, président
sylviculteurs15@hotmail.com
- **APICANTAL :**
Christian Carrier, président
carrierc@wanadoo.fr

APICANTAL est le syndicat des apiculteurs du Cantal. Il regroupe plus de 500 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire. Environ 50% sont des amateurs possédant moins de 10 ruches, le reste étant réparti entre pluriactifs et professionnels. Il n'a pas de bureaux, ni de permanences. Consulter son site : www.apicantal.fr.

* Source : apiculteur.net / L'univers du miel

Quelle gestion peut-on pratiquer dans des parcelles boisées depuis plus d'une cinquantaine d'années ?

Visite forêt de Douglas © A. Thibouméry



La gestion de ce type de peuplement selon les principes de la futaie irrégulière est possible, mais cela nécessite un peu plus de technicité. Parmi les étapes indispensables, il faut systématiquement prévoir des cloisonnements d'exploitation pour canaliser les engins forestiers. Un marquage préalable des arbres à abattre ainsi qu'une exploitation soignée pour préserver les tâches de régénération sont également primordiales » poursuit Vincent Dintillac.

— Parcelle 3 : Reboisement post-tempête 1999 avec abondante régénération naturelle

La visite de la troisième et dernière parcelle boisée toute proche des deux précédentes est un îlot de 4,5 hectares qui a été rayé de la carte par la tempête de 1999. Le reboisement de cette zone sinistrée est intervenu en 2004, avec pour objectif de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier. Ainsi 1/3 de chênes rouges, 1/3 de hêtres et 1/3 de châtaigniers ont été plantés pour reconstituer une forêt mélangée. Suivant les essences, le résultat a été variable. Satisfaisant pour le hêtre et le chêne rouge, il est plus discutable pour le châtaignier.

« D'un côté, leur croissance a confirmé que les châtaigniers sont adaptés aux conditions de cette parcelle car les tiges dominantes présentent un diamètre de 20 à 25 cm à 18 ans ! Malheureusement, une très grosse proportion des tiges ont été atteintes par le chancre du châtaignier, ce qui compromet tout espoir de production de bois d'œuvre. Sur cette zone de châtaigniers, le salut des propriétaires viendra d'une abondante régénération naturelle de mélèze d'Europe et de douglas qui s'était installée suite aux travaux de préparation du sol avant le reboisement en 2004. Ainsi, le changement d'essence de production est facilement envisageable sur cette parcelle car les propriétaires ont su conserver une diversité d'essences. Un dépressage va être réalisé en octobre 2021 pour donner de la place aux jeunes résineux qui mesure aujourd'hui 4 à 8 m de hauteur pour réorienter cette parcelle vers une futaie résineuse. Les douglas et mélèzes bien adaptés aux conditions du milieu permettent aux propriétaires de changer leur fusil d'épaule sans repasser par l'étape fastidieuse du reboisement », conclut Vincent Dintillac. ●

A. Thibouméry

A lors que le changement climatique occupe la plupart des esprits des propriétaires forestiers, le CRPF du Cantal a organisé le 9 septembre dernier une visite en forêt à l'issue de l'Assemblée Générale du syndicat Fransylva 15. Sur cette propriété familiale détenue en indivision par 3 frères, trois peuplements différents ont été visités. Situés sur un plateau proche de Pleaux dont l'altitude avoisine les 600 mètres, ces peuplements ont été créés par leur père entre 1965 et 1970, par boisement d'anciennes terres agricoles (pâtures et landes).

— Parcelle 1 : Futaie régulière d'épicéa commun de 55 ans

Suite aux derniers épisodes de sécheresse, l'épicéa commun fait beaucoup parlé de lui en France et en Europe, car il est la cible en certains endroits de très fortes mortalités causées par les scolytes. L'Auvergne et le département du Cantal ne sont pas épargnés, mais pas de la même façon selon les endroits. Un diagnostic s'impose avant d'agir !

« Ce peuplement n'a pas encore atteint un diamètre optimal d'exploitabilité. Il est par ailleurs très peu touché par des attaques de scolytes (moins de 5% des tiges). Le choix a donc été fait de ne pas réaliser de nouvelle éclaircie pour le moment. Une éclaircie, même douce, engendre toujours une perturbation de l'environnement qui peut accroître l'assèchement du sol et l'évapo-transpiration du peuplement. Cette modification de l'ambiance forestière peut alors déclencher de nouvelles attaques de scolytes. Il est donc envisagé ici, de laisser le peuplement tranquille pendant les 3 ou 4 prochaines années afin de permettre au peuplement de reprendre des forces. Si les conditions climatiques restent favorables, une éclaircie pourra alors être envisagée de

nouveau. Les propriétaires souhaitant limiter au maximum les coupes rases, ils tenteront ici de faire durer le peuplement le plus longtemps possible. Quant à l'avenir, il faudra changer d'essence objectif car il serait risqué de conduire une nouvelle génération d'épicéa sur cette parcelle. Pour cela, il est envisagé de tirer partie d'une abondante régénération naturelle de douglas provenant des peuplements voisins et qui s'installe déjà sur plus de la moitié de la parcelle. Si des zones sont mal régénérées, un complément par plantations sera alors réalisé. » a détaillé Vincent Dintillac, technicien au CRPF et correspondant observateur pour le Département Santé des Forêts.

— Parcelle 2 : Futaie de douglas et de mélèze en cours d'irrégularisation

Ce second peuplement composé de douglas et de mélèze, toujours installé en 1965 a été fortement touché par la tempête de 1999, occasionnant de-ci de-là des trouées. La nature ayant horreur du vide, une régénération abondante de douglas a réussi à s'y installer. 20 ans après, on observe un peuplement hétérogène avec une très bonne vigueur, des diamètres variés (de 35 à 70 cm) et une stratification verticale du peuplement.

« Cette hétérogénéité du peuplement est un terrain propice pour poursuivre une gestion en futaie irrégulière. Ici le défi est de réaliser des interventions sylvicoles qui permettront de maintenir sur la même parcelle différentes classes d'âge et/ou catégories de grosseur. On parle alors de coupe jardinatoire, dont l'objectif est de réaliser de façon simultanée :

- une coupe d'amélioration dans les bois adultes (25 à 60 cm de diamètre),
- la récolte de gros bois arrivés à maturité,
- des travaux pour favoriser le développement de régénération naturelle.

Assemblée Générale de Fransylva 43, à Blavozy, le 1^{er} octobre 2021

Depuis plusieurs années la journée dédiée à l'Assemblée Générale du syndicat départemental Fransylva 43 se déroule en deux parties : la première est consacrée à des sujets d'actualité en rapport étroit avec la gestion forestière. La seconde réservée aux adhérents, traite la partie statutaire de l'Assemblée Générale.

Cette année trois sujets d'actualité étaient inscrits à l'ordre du jour :

- 1 - Le dépérissement des forêts en Haute-Loire lié au changement climatique.
- 2 - L'équilibre sylvo-cynégétique et la plateforme de recueil des dégâts de gibier.
- 3 - Les aides à la forêt et en particulier celles réservées aux adhérents de Fransylva.

Une centaine de participants ont été accueillis par Philippe Beignier, président depuis le mois de septembre 2020, qui a ouvert cette réunion par la présentation de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.*

Premier sujet abordé, le dépérissement des forêts en Haute-Loire causé par le réchauffement climatique. Philippe Couvin, ingénieur responsable départemental du Centre Régional de la propriété forestière (CRPF) a débuté son exposé par deux définitions à ne pas confondre :

— **Le climat** : c'est l'étude sur un espace long de ce qui se passe sur un territoire (données moyennes sur 30 ans).

— **La météo** : c'est un événement ponctuel sur un espace court.

« Les arbres sont sensibles à la météo : coup de vent, gel fort, neige lourde, absence de précipitation sur une durée anormale. Mais ils sont également sensibles au climat sur toute leur vie », a-t-il expliqué d'emblée. Moins marqué qu'un événement météorologique, le changement du climat est la préoccupation actuelle des forestiers : des scénarios plus ou moins optimistes prévoient une élévation moyenne des températures avec échauffement et assèchement estival, des précipitations mal réparties avec des déficits marqués en été (sécheresses) et diminution des chutes de neige.

En plus le réchauffement climatique est responsable des catastrophes météorologiques extrêmes. Tous ces phénomènes climatiques et météorologiques vont plus ou moins progresser suivant les scénarios. Pour son fonctionnement un arbre a besoin d'une certaine quantité d'eau disponible surtout en période de



© A. Thibouméry

végétation. Sur un territoire avec un certain niveau de précipitations, l'évolution d'une essence dépendra du milieu dans lequel il vit : altitude, exposition, sol (nature et profondeur), vent, hygrométrie.

— Le dépérissement des arbres en Haute-Loire

Il concerne en priorité le Sapin Pectiné. « On constate une progression des dépérissements dans les peuplements âgés, en limite de station (Val d'Allier, Yssingelais, etc.) et présentant du gui. Les mortalités en présence de scolytes ptyokteines sont fréquentes sur le bas des massifs. La présence du gui sur sapin pectiné est particulièrement marquée sur l'ensemble du Val d'Allier ainsi que sur le contrefort du Massif de la Chaise-Dieu. Sa présence semble s'étendre et impacter des peuplements mûrs sur tout le département. De nombreuses stations ne semblent plus convenir au sapin. Même en versant nord les sapins dépérissent rapidement car sur ce type de station, ils ne sont pas habitués au stress consécutif aux chocs climatiques », a détaillé Philippe Couvin.

Pour l'épicéa, les mortalités sont constatées également sur des bouquets d'arbres objet d'attaques de scolytes. Ces bouquets peuvent s'étendre au fur et à mesure de nouvelles attaques, tant que l'insecte est présent sur la parcelle.

— Quelles solutions proposées pour la gestion forestière ?

Pour l'ingénieur CRPF responsable départemental : « le problème du réchauffement actuel du climat est sa rapidité, et cette évolution ne semble pas terminée. En trente ans les épisodes de sécheresse ont doublé, les spécialistes du climat prévoient qu'ils devraient encore être multipliés par deux d'ici à 2050. L'enjeu actuel est de permettre aux forêts d'être plus résilientes afin de limiter l'ampleur de ce réchauffement », a-t-il rappelé.

— Éclaircir les peuplements et procéder aux récoltes des arbres affaiblis, dépérissants et (ou) porteurs de gui, est aujourd'hui fortement préconisé. Le sylviculteur doit

Intervenir au niveau du renouvellement des sapinières vieillies qui dépérissent mais également en amont au stade des éclaircies des peuplements plus jeunes.

Un autre levier d'action consiste à espacer les arbres et donc à les éclaircir dès leur jeune âge. Ainsi les besoins en eau seraient moindres et les risques de propagation des incendies seraient également réduits :

- Mettre en place des traitements irréguliers. Il faut en effet miser sur la diversité dans les essences et l'irrégularité dans les âges : un peuplement mélangé et irrégulier, c'est-à-dire constitué de petites unités de différentes essences et d'âge divers, supportera mieux les excès climatiques qu'un peuplement pur et homogène.

- Renouveler les peuplements. La régénération naturelle nécessitera sans nul doute des compléments artificiels. Il s'agira d'introduire des plants d'essences ou de provenances plus adaptées aux conditions climatiques actuelles et futures en complémentarité des essences locales. Pour le territoire altiligérien on peut citer le douglas et le pin laricio de Corse, les feuillus (érables, châtaigniers), le cèdre et les sapins méditerranéens. Ces introductions peuvent également se faire sous forme d'îlots d'avenir avec des essences ou des provenances pas ou peu représentées mais pouvant supporter le réchauffement climatique et les générations futures, issues de leurs semences. Ces différentes actions et essences devraient permettre aux forêts de Haute-Loire d'être plus résistantes au changement climatique. Pour terminer, deux aides à la décision, **Bioclimsol** et **ClimEssences** ont été présentées aux participants comme cela a été fait lors de l'Assemblée Générale de Fransylva 63 (lire page 11).

— Intervention de 2 députés

Par ailleurs, les deux députés de Haute-Loire, Isabelle Valentin et Jean-Pierre Vigier ont fait part de leur réflexion et analyse sur la forêt et la filière forêt-bois. Parmi leurs préoccupations, ils ont insisté sur la vigilance qu'exige plus que jamais la forêt suite au changement climatique, sur l'équilibre à maintenir entre la filière bois et la filière du recyclable, sur l'importance de l'entretien des forêts par leurs propriétaires et sur l'inquiétude qu'ils ont par rapport à la situation avec la Chine, etc.

Enfin, ils ont rappelé que la région investit 37,5 millions d'euros pour structurer la filière bois et sur le fait que les collectivités qui se regroupent puissent bénéficier d'aides à hauteur de 80 % pour la réalisation de dessertes forestières.



© A. Thibouméry

— Plateforme nationale de recueil des dégâts de gibier

Robert Pays et René Roustide ont ensuite présenté la plateforme nationale forêt-gibier et ses modalités de mise en place. Elle doit permettre de recenser et de cartographier les dégâts occasionnés par les cervidés (cerfs et chevreuils) aux peuplements forestiers. Ce recensement et la cartographie des dommages permettra d'améliorer et de rééquilibrer les discussions entre forestiers et chasseurs notamment lors des concertations pour fixer les attributions de plan de chasse par massifs cynégétiques afin d'atteindre l'équilibre sylvo-cynégétique. Tous les propriétaires qui constatent des dégâts (abrouissement, frottis, écorçage) dans leurs parcelles (régénérations naturelles ou plantations) sont invités à remplir la fiche de signalement de dégâts (disponibles auprès du syndicat) pour alimenter la plateforme.

— Les aides à la forêt

C'est Norbert Riocreux, technicien CRPF 43 qui a clos cette séance consacrée aux sujets d'actualité en présentant les différentes aides accordées aux forestiers.

- **Aides de la Région aux travaux forestiers** : reboisement, reboisement après regroupement, dégagement nettoisements de régénération, dépressage, taille de formation des feuillus.

- **Aides apportées par Auzon Communauté aux opérations sylvicoles** : dépressage, dégagements, marquage pour conversion, reboisement partiel, plantations feuillues, première éclaircie résineuse, achat ou échange de parcelles forestières.

- **Aides du Parc naturel régional Livradois-Forez** : à consulter sur le site du Parc. <https://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/foret-filiere-bois/sylvacctes>

Par ailleurs, Eric Toppan, directeur général de Fransylva Services est venu rappeler le rôle de cette structure qui est « d'accompagner les propriétaires forestiers adhérents pour les aider à financer leur projet de renouvellement forestier à travers des aides privées et le Plan de Relance (boisement, reboisement de peuplements dégradés, amélioration de peuplements pauvres), face au contexte climatique et météorologique (crises sanitaires, tempête, adaptation des essences, etc.) ». À cet égard, il a souligné que l'aide au renouvellement forestier de Fransylva Services est soumis à un cahier des charges.

CONTACT

E-mail : financementsinnovants@fransylva.fr
Par téléphone au 01 47 20 56 58 / 01 47 20 66 55.

- **Membres du Conseil d'Administration de Fransylva 43** : Philippe Beignier (président), Michel Rivet et Henri Battie (vice-présidents), Didier Cornut (trésorier), Jean-Luc Bard (secrétaire), René Roustide (secrétaire adjoint), René Coutanson, Jean-Luc Gagne, Pierre Kaepelin, André Tavaud, Jean Goyet, Robert Pays (administrateurs).
Secrétaire administrative : Sarah Ramit.



Dépérissement des sapinières en Haute-Loire

© René Roustide

— Le prix de vente des bois

Julien Souchon, directeur du GPF 43 (Groupement des Producteurs Forestiers créé il y a 45 ans et implanté à Saint-Paulien), coopérative forestière regroupant 900 adhérents, 15 000 hectares en gestion, 170 000 m³ exploités par an et 50 hectares de reboisement par an, a fait un tour d'horizon des prix du bois sur la période juin-août 2021 :

« les prix s'entendent au m³ réel sur écorce et selon la qualité. On observe ainsi une hausse moyenne de 2% sur le pin, de 4% sur le sapin, de 6% sur l'épicéa et de 25% sur le douglas. À titre d'exemples, le prix de bois de charpente en sapin ou épicéa est compris entre 56 et 62 euros le m³, en douglas entre 74 et 97 euros le m³ et en pin entre 40 et 46 euros le m³. Quant au bois de trituration, il se situe entre 30 et 32 euros le m³. », a-t-il notamment annoncé.

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE
SÉCURITÉ FINANCIÈRE - TRANSPARENCE - TECHNICITÉ

Exploitation et commercialisation de tout type de bois
Reboisement et entretien
Document de gestion durable et diagnostics conseils

Agence Allier - Tél : 04 70 46 05 24
Agence Cantal - Tél : 04 71 64 16 57
Agence Puy-de-Dôme - Tél : 04 73 98 71 11



© A. Thibouméry

— Assemblée Générale statutaire

L'Assemblée Générale statutaire s'est déroulée en fin de journée avec le rapport d'activité 2020 du président qui a insisté sur le développement de la communication externe, puis le rapport financier avec le maintien des adhérents et des surfaces couvertes en responsabilité civile. Pour finir, l'AG a renouvelé le mandat de deux administrateurs (Michel Rivet et Jean-Luc Gagne), et le président a lancé un appel pour que des volontaires rejoignent le CA. ●

René Roustide,
secrétaire-adjoint Fransylva 43

Assemblée Générale de Fransylva 63 à Chanat-la-Mouteyre, le 20 septembre 2021

”

La précédente Assemblée Générale de Fransylva 63 en présentiel remonte à avril 2019 ! C'est peu dire que le 20 septembre dernier à Chanat-la-Mouteyre, la soixantaine de participants était très soucieuse de se retrouver enfin ensemble et ainsi de reprendre les bonnes habitudes du passé récent interrompues brutalement pour cause de barrières sanitaires et autres confinements...

En préambule, le maire de Chanat-la-Mouteyre, Nicolas Beure, a insisté sur les nouvelles règles et contraintes nées du classement de la Chaîne des Puy-Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'Unesco : « depuis ce classement nous accueillons, en effet, beaucoup plus de touristes et nous devons gérer cet ensemble complexe que constitue toutes les parcelles boisées situées sur notre territoire communal. Par ailleurs nous devons préserver la richesse que représentent les bois et faire des réserves d'eau pour les protéger des incendies. Enfin, tous les chemins forestiers doivent faire l'objet d'un référencement important qui exige du temps pour une bonne gestion de l'espace naturel », a-t-il annoncé.

Pierre Faucher, président de Fransylva 63 a ouvert l'Assemblée Générale en explicitant les différentes activités qui ont été conduites depuis 2 ans. « Nous avons fait le choix d'accentuer la communication d'une part, vers les adhérents et d'autre part, vers le grand public et les élus. Ainsi 5 webinaires ont été réalisés avec l'appui de Fransylva et de nos homologues de Haute-Loire et du Cantal. La visioconférence sur le droit de préférence, par exemple, a battu tous les records avec 130 participants dont 22 notaires d'Auvergne. Toujours à l'attention de nos adhérents nous mettons à leur disposition des panneaux permettant de faire passer auprès du grand public les bons messages sur nos activités



© A. Thibouméry

forestières. Par ailleurs notre présence au Sommet de l'Élevage avec un nouveau barnum acquis par l'Union Régionale Fransylva-AURA a précisé pour but d'améliorer notre visibilité auprès de tous les publics. Enfin, avec l'appui des élus que nous avons sensibilisés, le CBPS qui devait être supprimé en fin d'année a été reconduit sous forme de CBPS+, c'est-à-dire en y ajoutant les coupes et travaux envisagés», a-t-il rappelé en insistant sur l'importance de la communication à tous les niveaux.

À ce propos, Anne-Marie Bateau, présidente du CRPF-AURA a présenté le nouveau site www.fransylva.fr qui vient d'être reconfiguré et rendu plus facile d'accès et plus riche en possibilités. Ouvert à toutes et tous, il permet de trouver une grande quantité d'informations et de documents sur la gestion durable des forêts et de la filière bois-forêt. En ce qui concerne les adhérents, il offre une gamme de services encore plus étendue et complète. De plus, au sein du site de Fransylva, on peut également se connecter sur les sites Fransylva départementaux qui vont aussi faire l'objet d'une refonte.

Autre point essentiel qui a fait l'objet d'une précision d'Anne-Marie Bateau : l'assurance Responsabilité Civile (RC) spécifique aux

propriétaires forestiers : « Contrairement à ce que pensent la plupart des forestiers disposant d'une assurance RC, elle ne couvre pas tous les dégâts causés par les arbres de leur forêt. Ainsi, si un arbre tombe sur une route départementale, les dégâts causés à une personne percutant l'arbre avec son véhicule, par exemple, sont en effet couverts par leur assurance RC mais pas le déblaiement de ce dernier qui reste donc de leur responsabilité... En d'autre terme l'assurance RC ne couvre que les dégâts causés à autrui. Enfin, tous les propriétaires doivent avoir déclaré les numéros portés sur le cadastre de leurs parcelles boisées à la compagnie d'assurance pour être couverts », a-t-elle rappelé en ajoutant que les propriétaires forestiers doivent plus que jamais contracter une assurance RC pour se prémunir des nombreux risques qui ne cessent de se multiplier en même temps que l'accroissement des nouvelles technologies comme les fibres qui sont très fragiles ou les menaces inhérentes au changement climatique (lire également l'article page 12).

Toujours sur ce sujet des assurances, une protection juridique est incluse depuis le début de cette année à l'assurance RC et elle n'a pas été suivie d'une augmentation de la prime d'assurance.



Pour terminer sur ce thème, Sylvassur qui couvre les risques de tempête et/ou d'incendie, a ajouté une nouvelle offre depuis l'an passé qui permet au travers de la formule « Sylvassur Reconstitution » de couvrir également les dégâts causés par le gel ainsi que la neige lourde.

« Le dossier chasse reste un sujet majeur » a lancé Pierre Faucher qui a enchaîné sur l'inventaire qui vient d'être réalisé par un stagiaire pour le compte de Fransylva 63 sur une vingtaine de communes du Puy-de-Dôme.

Les résultats enregistrés sur les dégâts du gibier sur l'équivalent de 120 km linéaires sont inquiétants : « 40 % des plantations inventoriées sont menacées de disparition d'ici à 10 ans », a annoncé le président de Fransylva 63 et de citer deux récents événements qui confirment la prise de conscience des personnes concernées par l'augmentation des populations de grand gibier : « le premier événement concerne une pétition destinée à dénoncer l'importance des dégâts du gibier sur les plantations dans les Combrailles et qui a reçu un accueil très favorable y compris de certains chasseurs et de nombreux élus ! Le second événement est la mise en service d'une plateforme de déclaration de dégâts du gibier qui permet d'enregistrer en ligne les dégâts constatés par un propriétaire forestier sur ses parcelles, tout en conservant son anonymat », a-t-il enchaîné et de préciser que « depuis janvier 2020, les plans de chasse sont signés par les fédérations et que les préfets se contentent seulement de fixer les minima de prélèvements. L'an prochain, c'est l'année du renouvellement du schéma départemental de gestion cynégétique, c'est peu dire que les propriétaires forestiers puydômois vont devoir se mobiliser pour faire passer leurs attentes », a souhaité le président de Fransylva 63.

Avant de passer au Rapport Financier 2020, un bref commentaire a été fait sur l'action menée actuellement sur le recours gracieux engagé par Fransylva 63 à l'égard du PLUI d'Ambert qui menace d'interdire toutes les coupes rases sur pas moins de 350 hectares ! Autre précision, la cotisation qui est de 37 euros pour sa partie fixe et de 1,14 euro par hectare reste inchangée en 2022.

Pierre Rigoulet, trésorier a résumé en moins d'une demi-douzaine de chiffres la bonne situation financière de Fransylva 63 : « les cotisations versées par l'ensemble des 1042 adhérents (+ 23 en 2020) s'élèvent à 65 334 euros dont 22 550 euros ont été reversés à la Fédération Fransylva. Au total les recettes se montent à 87 755 euros et les charges à 83 587 euros. Ce qui permet un solde de 4 168 euros. »

L'approbation des Rapports Moral et Financier ont été adoptés à l'unanimité et trois nouveaux administrateurs ont également été élus à l'unanimité : André Cros, Jean-Paul Dauphin et Denis Lavenant.

— Très attendu par l'ensemble des participants l'état du marché des ventes de bois

Pour en parler deux spécialistes se sont partagés la tâche, Philippe Veyret, Directeur d'agence Nord Auvergne Bourbonnais d'Unisylva pour les chênes et Luc Détruy, Expert Forestier, pour les résineux. Globalement, les prix sont à la hausse et la période qui vient de s'écouler depuis juin est plutôt favorable aux vendeurs.

« Les exportations qui se situaient auparavant autour de 15 % sont actuellement de 40 %. C'est évidemment la preuve que les prix sont favorables à ceux qui répondent à la demande des acheteurs étrangers, mais il faut aussi s'attendre à ce que les responsables politiques tentent de freiner cet emballement des exportations ! Quant aux prix pratiqués aujourd'hui, ils sont compris entre 164 euros et 256 euros le m³ selon la qualité, la spécificité et le volume des chênes », a noté avec satisfaction Philippe Veyret.

Les résineux n'ont pas à rougir non plus des tendances du marché : « les demandes ont atteint des sommets fous, a reconnu Luc Détruy, les scieurs ont plus de 6 mois de commandes à l'avance. Les constructions en bois s'envolent. Le bois est devenu un matériau qui permet de

construire avec un gain de temps important par rapport au béton notamment. On peut en effet construire tous les éléments en atelier et la construction à proprement parler peut se faire très vite. Ainsi Bouygues Construction prévoit dans les 10 ans qui viennent de faire passer le pourcentage de bois à 30 % dans ses constructions. Le douglas est bien sûr la star du moment avec des prix sur pied et sous écorce qui peuvent dépasser les 100 euros le m³. Les autres essences connaissent des fortunes diverses. Les épicéas attaqués par les scolytes ont enregistré une réduction du marché et qui affecte du coup les prix qui oscillent entre 40 et 50 euros le m³. Les cours du sapin, quant à eux stagnent (30 à 35 euros le m³), mais le douglas devenant de plus en plus cher, il est possible de prévoir qu'à terme, le sapin retrouve un certain regain. Il en sera peut être de même pour les pins et les pins maritimes. Enfin, le marché américain qui a boosté le marché mondial commence à ralentir. En outre, la Russie prévoit d'interdire l'exportation de ses grumes en Chine. Comment les marchés vont-ils réagir ?, s'est interrogé Luc Détruy.

Une très courte visioconférence a permis au président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, Lionel Chauvin de délivrer un message à l'ensemble des participants : « J'ai tout à fait conscience que les activités sylvicoles participent à la beauté de nos paysages. Le Puy-de-Dôme accueille chaque année plus d'un million de touristes et nous devons respecter les contraintes environnementales qui en découlent. Par ailleurs, l'impact du changement climatique, le choix des essences et la complexité des coupes blanches sont autant de préoccupations que nous partageons. », a-t-il délivré aux participants de l'Assemblée Générale de Fransylva 63.



© A. Thibouméty

— Pour conclure cette Assemblée Générale

Un tour d'horizon des différents services, aides et sites mis à disposition des propriétaires forestiers privés a été réalisé par Jean-Baptiste Reboul, ingénieur au CRPF-AURA. En avant-propos, il a mis en garde les participants des divers projets de classement de territoires dans le Puy-de-Dôme en cours de réalisation. Sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes on peut ainsi charger la carte de tous les sites classés et les sites inscrits du Puy-de-Dôme et y trouver toutes les informations les concernant via une présentation interactive.

« Le Code de l'Environnement est-il prioritaire vis à vis du Code Forestier et/ou du Plan Simple de Gestion Durable ? Pour l'heure les décrets qui permettent d'affirmer que les PSG sont opposables au Code de l'Environnement ne sont toujours pas sortis ! », a constaté Jean-Baptiste Reboul qui préconise que les propriétaires forestiers privés soient présents dans la Commission des sites classés pour y défendre leurs points de vue. Au sujet du Plan de Relance, il a été fait état selon le type des travaux et investissements engagés « d'une cinquantaine de dossiers déposés pour plus d'un million d'euros, ce qui prouve que le Plan de Relance marche dans le Puy-de-Dôme », a-t-il relevé en incitant les propriétaires forestiers privés intéressés par le Plan de Relance à prendre directement contact avec le CRPF-AURA pour faire leur demande de dépôt de dossier auprès d'Aline Menier (aline.menier@cnpf.fr ou au 06 62 28 96). En outre, il a énuméré toutes les aides tant régionales que départementales qui sont proposées aux propriétaires forestiers privés et qui couvrent la plupart des travaux et investissements destinés au développement et à l'exploitation de leurs forêts.



© A. Thibouméry

— Pour finir

Jean-Baptiste Reboul a présenté les deux nouveaux outils destinés à l'aide au diagnostic des forêts dans le contexte du changement climatique : « Bioclimsol* » et « ClimEssences** ». Le premier est destiné aux gestionnaires forestiers et exige une formation. À cet égard, tous les techniciens et ingénieurs du CRPF-AURA ont reçu cette formation. Quant au second outil « ClimEssences », il ne prend pas en compte la parcelle comme « Bioclimsol » mais le territoire et permet de consulter de nombreuses fiches sur l'adaptabilité des

différentes essences selon l'environnement, la nature des sols, des températures, de la pluviométrie, etc. Enfin, « Bioclimsol » est un modèle d'aide à la décision et il va s'affiner au fur et à mesure qu'il sera utilisé par les forestiers. ●

A. Thibouméry

* Bioclimsol est présenté sur le site du CNPF (www.cnpf.fr)

** ClimEssences proposé par le RMT AFORCE est consultable sur le site <https://climessences.fr>



Ventes de bois AGEFOR : un succès croissant !

Déjà + de 1 000 propriétaires ont optimisé leurs ventes de bois en commercialisant 400 000 m³ de résineux ou feuillus lors des ventes d'avril, septembre et octobre :

- estimation réalisée par un professionnel indépendant
- mise en concurrence (jusqu'à 15 offres par coupe)
- garanties de paiement.



11 professionnels à votre service, indépendants et expérimentés

- ↳ Gestion de forêts de toutes surfaces
- ↳ Ventes de bois par appel d'offres
- ↳ Reboisements, travaux forestiers
- ↳ Plans simples de gestion
- ↳ Conseils et expertises

Maison de la Forêt et du Bois
Marmilhat 63370 LEMPDOES

www.agefor.fr agefor@orange.fr



Comment la forêt de Luc Lapouge se prépare-t-elle aux défis du changement climatique ?

Futaie irrégulière de sapins © A. Thibouméry



Comment les forestiers peuvent-ils intervenir à l'avenir dans leurs forêts pour les adapter au changement climatique ?

C'est le thème de la visite qui a suivi l'Assemblée Générale de Fransylva 63 dans la forêt de Luc Lapouge située près de Chanat-la-Mouteyre sous la conduite de Jean-Baptiste Reboul, ingénieur au CRPF-AURA.

Quatre parcelles ont servi d'exemple pour présenter les différentes stratégies possibles. **La première d'une surface de 4,7 hectares est une futaie irrégulière résineuse à majorité de sapin pectiné.** Un diagnostic complet a été réalisé dans le cadre d'une étude CETEF qui a permis de décrire de manière très détaillée cette sapinière et ainsi de pouvoir proposer quelles orientations de gestion on peut envisager. Plusieurs outils ont été utilisés (Bioclimsol, ClimEssences, SAFRAN, protocole DEPERIS, description du sol, état sanitaire, qualité du peuplement, structure horizontale du peuplement, etc.) afin de confronter toutes ces données et de prendre des décisions appropriées pour orienter la gestion du peuplement. Ainsi le bilan hydrique climatique réalisé sur cette parcelle permet de dire que les sapins pectinés ont subi depuis 2015 pas moins de 5 stress hydriques et qu'il convient de rester vigilant sur l'évolution sanitaire de ce peuplement. De même le diagnostic Bioclimsol montre que le sapin pectiné est encore adapté si les conditions climatiques

moyennes observées entre 1981 et 2010 perdurent. En revanche, si le climat se réchauffe même d'un seul degré Celsius, il sera en limite de station... avec un risque de dépérissement de 35%. Si la température augmente de 2 degrés Celsius, alors le sapin pectiné pour 50% risque de dépérir ! Toutefois, dans l'état actuel du climat, sur cette même parcelle le douglas et le hêtre restent adaptés. Les différents travaux menés sur cette parcelle par le propriétaire (bois de chauffage feuillu, coupe de résineux, inventaire, coupe d'amélioration, extraction rémanents, etc.) s'inscrivent dans une démarche de gestion en irrégulier qui sont considérés comme bien adaptés dans le contexte actuel. D'autant que l'amélioration de cette parcelle s'accompagne d'une diversification des essences en plantant sous abris ou dans les trouées des douglas, des mélèzes, des épicéas et avec des hêtres très présents en génération naturelle. En d'autres termes, en cas d'à-coups climatiques (sécheresse, tempête, etc.) le peuplement sera résilient.

La deuxième parcelle est une futaie régulière mélangée de douglas (45%), de mélèzes (45%) et d'érables sycomores (10%) dont la plantation remonte à 2009 et s'étend sur 0,5 hectare. Cette plantation avec protection a été régulièrement entretenue et remise en état suite aux attaques des campagnols des bois et des frottis de chevreuil. Cette année, outre l'entretien de la plantation, un élagage des plus gros mélèzes a été réalisé au printemps. Quel mélange faut-il privilégier ? Tous les mélanges ne fonctionnent pas.

Ainsi les mélanges de chênes et de pins sylvestres se sont révélés incompatibles dans le centre de la France. Par ailleurs, le fait que les différentes essences n'ont pas la même vitesse de croissance, il convient de prévoir des dégagements et un entretien conséquent pour sauver les essences à croissance plus lente. Quant à savoir si ces différents produits seront ultérieurement appréciés commercialement, il est préférable de choisir des essences dont la qualité des bois est proche. Enfin, les plantations avec des mélanges doivent être réalisées sur de petites surfaces (moins de 4 hectares) pour limiter l'évaporation au niveau des sols et de conserver une certaine ambiance forestière.

La troisième parcelle est une futaie régulière de hêtres en cours de régénération qui fait un hectare. D'après l'application Bioclimsol, cette station est défavorable aux sapins pectinés avec un risque de dépérissement élevé. Après une préparation du sol pour favoriser l'ensemencement en 2013, deux coupes d'ensemencement ont été effectuées en 2013-2014 et 2014-2015 sur cette parcelle, puis une coupe secondaire 2019 et une coupe définitive devrait être réalisée en 2022-2023. En 2019, quelques frênes ont été enlevés, la régénération naturelle en hêtre est donc possible et dans l'hypothèse d'une augmentation de la température de 2 degrés Celsius, le peuplement ne devrait pas souffrir.

La quatrième parcelle est une futaie résineuse de douglas de 16 hectares qui depuis 2011 et ce jusqu'à l'an passé a fait l'objet de cinq éclaircies d'enlèvement des feuillus gênants. Cet été, un marquage de cloisonnements d'exploitation et une première éclaircie dans les douglas au profit de la qualité ont été entrepris. Depuis sa reprise en gestion en 2005, cette parcelle qui n'avait pas fait l'objet d'interventions régulières pendant plusieurs années, devrait permettre de sortir des très gros bois à terme tout en autorisant un renouvellement du peuplement par régénération naturelle. Cette approche qui consiste à améliorer la luminosité est favorable à l'installation de la régénération naturelle et donc à la résilience de ce peuplement de douglas face au défi du changement climatique. ●

A. Thibouméry



L'état sanitaire dans les forêts du Puy-de-Dôme

« Les incidents climatiques ont été assez nombreux – neige lourde, gel, grêle, sécheresse – depuis plusieurs années dans

le Puy-de-Dôme. Cette année, à partir d'avril les températures sont de 2 degrés supérieures aux années précédentes. Globalement l'année 2021 est plutôt favorable à nos forêts. Pas de coup de chaud après 3 années de sécheresse consécutives, 2018, 2019 et 2020 », a rappelé Olivier Baubet du Pôle Santé des Forêts de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes. Les différentes essences n'ont pas réagi de la même manière. Ainsi les sapins pectinés ont été attaqués par les scolytes et le gui. Une

évaluation est en cours. Le Puy-de-Dôme qui regroupe la moitié des volumes de ce type de résineux (91 millions de m³) sont on l'espère moins touchés que dans d'autres régions. Dans les massifs du Sancy et du Livradois-Forez le Fomes est préoccupant et progresse. Les peuplements redémarrent difficilement et les reboisements sont menacés. Les hêtres ont été également fragilisés et ceux qui sont en forêt de Tronçais sont à 80 % morts ! Les chênaies sont aussi en souffrance dans l'Allier.

« Au-dessus de 800 mètres on n'observe pas de problème. Les pins sylvestres qui avaient subi une forte mortalité semblent être moins fragilisés. Quant au douglas, il va plutôt bien même s'il souffre comme tous les autres arbres. Un ravageur qui détruit les aiguilles de l'année a été découvert en Belgique. D'ici quelques années nous devrions le voir ici », annonce Olivier Baubet qui conclut « les plantations réalisées en 2021 sont des réussites surtout si elles ont été réalisées un peu plus tard qu'en début d'année. Les arbres situés à proximité des voiries sont à surveiller. Restons vigilants. »

A. Thibouméry



© Droits réservés

Le SylvoTrophée 2021 du Parc naturel régional Livradois-Forez

Pour sa 2^e édition, le SylvoTrophée 2021 a été remis le **12 octobre dernier à Chambon-sur-Dolore** dans le Puy-de-Dôme à la section de Ayes pour la qualité de sa gestion durable conduite par Daniel Favier de l'ONF. Trois mentions spéciales ont été également remises. La première pour le « Mélange hêtre et sapin » de la section de Bouffoux sur la commune de Cunlhat dans le Puy-de-Dôme à Caroline Bruyère de l'ONF. La deuxième mention pour « Amélioration et irrégularisation d'une sapinière » au Groupement forestier de la Combe sur la commune de Cistrières en Haute-Loire géré par Gaël Drouillard et enfin, la troisième mention pour « Implication intergénérationnelle et hêtre vénérable », au groupement forestier de la Roure sur les communes de Brousse et d'Échandelys également dans le Puy-de-Dôme dont le gestionnaire est Antoine de Soultrait.

A. Thibouméry

Bruno de Brosse, à l'adresse des forestiers privés

Bruno de Brosse, président de l'Union Régionale Fransylva-AURA, élu à la tête depuis l'an passé de cette structure aux services des propriétaires forestiers privés de la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes a entrepris de faire la tournée des Assemblées Générales Ordinaires de Fransylva 03 et de Fransylva 63.

— Quels messages est-il venu délivrer aux propriétaires forestiers privés ?

Propriétaire forestier dans le Rhône et la Loire, initiateur d'une ASLGF dans les Monts du Lyonnais qui regroupe 130 propriétaires forestiers et réunit ainsi entre 800 et 900 hectares, Bruno de Brosse est également Président de Fransylva-Rhône et élu au Conseil d'Administration de la Fédération Fransylva où il représente la région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est peu dire qu'il est largement investi dans ce secteur qui fait l'objet de critiques souvent exagérées et erronées.

— Qu'est-ce que Fransylva-AURA et quel est son rôle ?

« C'est le regroupement des 2 anciennes Unions régionales d'Auvergne et de Rhône-Alpes qui respectivement regroupaient les 4 syndicats départementaux Fransylva d'Auvergne et les 8 syndicats départementaux Fransylva du Rhône-

Alpes. Cette nouvelle structure a pour principal objectif de défendre tous les propriétaires forestiers privés de la région et de communiquer sur ce qu'ils font pour exploiter durablement leurs forêts », a expliqué Bruno de Brosse.

Parmi les nombreuses actions que le président de l'Union Régionale Fransylva-AURA entend inscrire dans les tous prochains mois, il insiste sur la nécessité que les forestiers soient présents au sein des Comités techniques des SAFER. « Il faut en effet un forestier dans chaque Comité Technique des SAFER, car nous venons dans le Rhône d'être écarté pour une attribution d'une forêt de 17 hectares qui est reprise par un agriculteur qui va l'utiliser uniquement pour produire de la litière ! C'est la preuve que les SAFER souhaitent de plus en plus s'investir dans le secteur de la forêt », s'est inquiété Bruno de Brosse qui a conclu sur l'importance de communiquer : « C'est le nerf de la guerre, on ne communique pas assez, on doit être fier de nos forêts. D'ailleurs nos forêts ne doivent pas être si mal exploitées que ça, vu le nombre de personnes qui s'y promènent ! N'oublions pas de rappeler que la forêt française a doublé en 150 ans, qu'elle s'accroît de 3 % par an en surface et de 10 % en volume. Enfin, les constructions en bois se développent et couper un arbre n'est pas un crime », a-t-il répété avec force conviction.

A. Thibouméry

Quels risques couvre l'assurance Responsabilité Civile

des voies ferrées, des lignes électriques, de téléphone, etc. sur lesquels les dégâts sont parfois important et coûteux. En témoignent les cas réels suivants pour lesquels nos adhérents ont bénéficié de l'indemnisation de l'assurance RC.

— Cas 1

Monsieur X emprunte le chemin communal sur la commune de PLEAUX dans le Cantal avec sa voiture un jour de vent. Deux branches barrent la route, il descend et les enlève laissant la portière de sa voiture ouverte. Une troisième branche tombe de l'arbre sous l'effet du vent, l'effleure et heurte le véhicule brisant la vitre et endommageant le toit. Le propriétaire de la forêt qui jouxte la route est mis en cause. Adhérents de Fransylva 15, il fait une déclaration, la prise en charge lui permet d'économiser 1935 euros qui sont versés par l'assurance RC à la victime Monsieur X.

— Cas 2

Notre adhérent, Monsieur Y, reçoit une demande de remboursement du montant des travaux de remise en état des glissières de sécurité de la route départementale qui passe sous sa forêt. Elles ont été dégradées par la chute d'arbres à la suite d'importantes chutes de neige. La facture s'élève à 7 130 euros. Une déclaration est faite et la prise en charge des frais est assurée par l'assurance.

— Cas 3

Sinistre entre la DDT du Cantal et un adhérent de Fransylva 15. Un rocher provenant de la parcelle de l'adhérent s'est détaché à une cinquantaine de mètres au-dessus de la route sous l'effet du vent et de violentes pluies ayant entraîné le déracinement d'arbres. Il a ensuite roulé endommageant la chaussée. D'autres rochers risquent également de se détacher. Une entreprise spécialisée intervient, la voie est fermée. L'adhérent stipule à la DDT qu'il est assuré via sa cotisation à Fransylva. Le mémoire des frais s'élève à 16 200 euros. Une mission d'expertise est conduite. La prise en charge par l'assurance RC se fera à hauteur de 11 830 euros compte-tenu du fait que les frais de la sécurisation de la parcelle (pour éviter de nouvelles chutes de rocher) incombent au propriétaire et donc que ces frais ne relèvent pas de la RC. ●

A.-M. Bureau



© Dessin Faut-il s'assurer © Daniel Maja

”

La Responsabilité Civile (RC) est un principe juridique prévu par le Code Civil selon lequel toute personne doit réparer financièrement les dommages matériels, immatériels ou corporels, qu'elle pourrait causer à autrui.

Vous êtes propriétaires de bois et forêts, l'assurance RC consiste par conséquent à couvrir les risques de dommage que vous pourriez causer à autrui par le fait de la détention de ces bois et forêts. Si un dommage survient, l'assurance interviendra pour indemniser la victime à votre place et uniquement la victime que ce soient des dommages matériels, immatériels ou corporels. Ce qui implique que le déblaiement d'un arbre tombé, ou de plusieurs, vous incombe et n'est pas pris en charge par l'assurance RC.

L'adhésion à Fransylva Allier, Fransylva Cantal, Fransylva Haute-Loire et Fransylva Puy-de-Dôme entraîne une couverture automatique à la RC Forêt via un contrat avec GROUPAMA AUVERGNE-RHÔNE-ALPES dont vous recevez les conditions particulières lors de votre adhésion et que vous pouvez demander auprès de votre syndicat à tout moment. Lors d'un sinistre pensez à déclarer ce dernier à Fransylva en précisant les circonstances exactes, le numéro de la parcelle, le lieu, la date et les coordonnées de la victime, les éventuels témoins et photos des dégâts à l'appui. Ne vous engagez pas avant d'avoir eu un retour de votre interlocuteur habituel chez Fransylva qui a réalisé la déclaration auprès de l'assureur.

D'aucuns diront qu'il n'est pas nécessaire de s'assurer, que vos forêts sont une propriété privée et que personne ne doit entrer. Malheureusement vous êtes mis en responsabilité même si quelqu'un pénètre dans vos bois sans autorisation et de plus vos forêts jouxtent des chemins et des routes,

Quand les écrivains parlent de la forêt

Peter Matthiessen (1927 - 2014)

22 mai 1927 – Naissance à New York
5 avril 2014 – Mort à Sagaponack (New York) ”

Après des études de biologie et de littérature anglaise à Yale, Peter Matthiessen fut tout à la fois écrivain voyageur, journaliste reporter, un passionné de la nature, un bouddhiste zen, un pêcheur professionnel et dans les années 1950, pendant son séjour à Paris, l'un des quatre fondateurs de la revue littéraire « The Paris Review ».

Il fut l'auteur d'une trentaine de livres de fiction et de non fiction et reçut le prestigieux National Book Award dans les deux catégories (cas unique à ce jour). Son essai « Le Léopard des Neiges » dont les extraits ci-après sont tirés, reçut donc le « National Book Award » en 1978. Ce livre raconte l'expédition qu'il fit en compagnie d'un ami zoologiste Georges Schaller (GS) à la recherche du léopard de l'Himalaya.



© Wendat69

nord de l'Afrique, se sont transformés en déserts au cours des temps historiques, et cependant un pays comme le Pakistan, dont trois pour cent seulement du territoire portent aujourd'hui des forêts, ne fait rien pour conjurer un désastre imminent malgré une armée nombreuse et oisive, entretenue évidemment par des intérêts militaires et industriels américains, qui pourrait être utilisée à planter des arbres dans ces campagnes épuisées.

Pages 38 et 39 (L'imaginaire – Gallimard)

« À Muna le sentier s'écarte de la Magyandi qui gronde très loin en contrebas, et suit

« Le sentier qui s'oriente vers l'ouest contourne de petites montagnes, puis grimpe vers un village situé au col. Un vautour blanc y plane dans la brume ensoleillée, une forêt apparaît, coupée de cascades. Nous sommes escortés à travers le village par un gamin qui joue du tam-tam ; il porte un drôle de galurin, une chemise courte, un maillot de corps et rien d'autre. Un jour ce gosse et ses frères détruiront la forêt : alors les pâturages de leurs moutons seront ravinés par la pluie, la mince couche de terre entraînée par les torrents en encombrera le cours qui, aux crues de la mousson, inondera la plaine. Avec la croissance rapide de sa population, son agriculture primitive, son relief montagneux, le Népal est le pays du monde qui souffre le plus de l'érosion, et la situation s'aggrave à mesure que les habitants déboisent et défrichent davantage de forêts pour leur combustible et leurs cultures. Dans l'est, particulièrement dans la vallée de Katmandou, le bois destiné à la cuisine (sans parler du chauffage) est déjà une denrée rare, apportée par des paysans qui ont marché longtemps pour venir vendre les maigres fagots qu'ils transportent sur leur dos. Dans les campagnes les gens brûlent des bouses de vache, privant ainsi le sol du précieux fumier qui le nourrirait et lui permettrait de retenir l'eau. Sans humus ni engrais, la terre s'appauvrit, se tasse et se désagrège en une poussière qu'entraînent les ruissellements de la mousson.

Selon GS, l'Asie retarde de quinze à vingt ans sur l'Afrique orientale dans son attitude à l'égard de la préservation de la nature, qui pourrait se révéler fatale. La région qui va de l'ouest de l'Inde à la Turquie, ainsi que tout le

pendant plusieurs kilomètres une arête qui surplombe la vallée de la Dara Khola. À cette altitude de près de 2 200 mètres, la piste traverse une forêt de chênes. Aucune trace de cultures ni d'habitants sur la montagne. GS est aux anges. Nous cherchons des empreintes d'animaux forestiers, tels que l'ours noir d'Asie, la marte à gorge jaune et le superbe panda rouge. Qui sait ?

Ces frondaisons pourraient cacher un yeti ! À la lisière apparaissent aulnes, houx, viornes, épinettes-vinettes, rhododendrons, pâquerettes et immortelles, fraisiers sauvages, sphagnes et fougères, et de petits asters bleu lavande très semblables à ceux qui doivent abonder maintenant chez nous dans les bois et les prés. Parmi les arbres marqués par l'automne, le cri tremblotant d'un pivert, les pépiements des mésanges résonnent tristement et réveillent mon souci de mes enfants. Nous plantons nos tentes dans un sous-bois de chênes moussus, sombre et humide, à 3 000 mètres. Entre les branches défeuillées le ciel se dégage. Clair de lune et froid ».

Pages 56 et 57 (L'imaginaire – Gallimard) ●



Thierry Guionin, Fransylva 63

Vu dans la presse nationale

Construction en bois

Le bois, ce matériau prétendu bon élève

« Les Échos » – 2 août 2021

- En France 30 % du bois utilisé est d'origine autrichienne, allemande ou scandinave.
- Avec une maison sur dix construite en bois cette année en France grâce au bois étranger, on peut se demander si ce recours systématique au bois pour la construction est vraiment pertinent.

Au Pays des gratte-ciel en bois

« Le Figaro » – 30 septembre 2021

- Dans le nord de la Suède dans la ville de Skelleftea vient d'être inaugurée une tour « tout en bois » de 80 mètres de haut (20 étages).
- La Norvège abrite la plus haute tour du monde en bois (85 mètres).
- En Suède 80 % des nouvelles constructions sont réalisées en bois
- Un mètre cube de CLT (Cross laminated Timber)
 - soustrait 460 kg de carbone du bilan atmosphérique alors que la même quantité de béton émet 471 kg de gaz à effet de serre,
 - a une résistance au feu plus grande que celle du béton qui éclate ou de l'acier qui fond.

La forêt

La forêt régule les températures

« L'Express » – 7 octobre 2021

Les arbres rafraîchissent l'air de 2,1°C l'été et le réchauffent de 2°C l'hiver, ce qui offre une protection à la faune et à la flore. Cet effet bouclier ne fonctionne bien que si la canopée n'est pas affectée par le changement climatique.

Les arbres aussi deviennent séniles

« Le Figaro » – 28 août 2021

En vieillissant les arbres produisent moins de graines, ce qui limite leurs capacités de reproduction sexuée ; c'est la conclusion d'une étude portant sur 585 670 arbres appartenant à 537 espèces différentes à travers le monde. Pour 80 % des espèces observées leur potentiel de reproduction atteint un pic lorsqu'ils parviennent à la taille adulte, puis a tendance à diminuer.

Les arbres exotiques qui gâchent la forêt

« Le Journal du dimanche » – 17 octobre 2021

Des espèces venues d'ailleurs sont introduites pour lutter contre le changement climatique. Les expérimentations menées ont tout au plus trente ans de recul, ce qui est très court compte tenu du fait que la croissance d'un arbre est lente. Plusieurs experts botanistes craignent l'arrivée de nouveaux parasites et pointent un risque pour le paysage.

Italie

La hausse du prix du bois fragilise la filière en Italie

« L'Opinion » – 6 et 7 août 2021

L'industrie italienne du bois emploie 100 000 salariés et réalise 4,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle achète 80 % de son bois à l'étranger malgré le fait que 38 % du territoire national est couvert de forêts qui produisent surtout du bois de chauffage.

Industries en France

Fibre Excellence reprend son usine de pâte à papier de Tarascon

« Les Échos » – 26 juillet 2021

Son actionnaire canadien Paper Excellence s'est engagé à investir 180 millions d'euros d'ici à 2025 dans l'usine de Tarascon qui produit 250 000 tonnes de pâte à papier Kraft pour moderniser l'usine et diminuer la pollution.

Smurfit Kappa investit dans sa cartonnerie ardennaise

« Les Échos » – 13 septembre 2021

Le Groupe irlandais va investir 24 millions d'euros dans son usine à Rethel et installer une onduleuse de plus de 100 millions d'euros pour fabriquer du carton ondulé dont la demande explose.

Amazonie

L'immense bibliothèque du vivant

« Histoire » – Les collections n°92

François-Michel Le Tourneau, géographe et directeur de recherche au CNRS déconstruit plusieurs idées sur l'Amazonie :

- Le mythe amazonien d'une nature toute puissante où l'homme n'a pas sa place est faux ; la forêt a été d'une certaine façon façonnée ou co-construite par la société précolombienne.
- La caractéristique de la forêt amazonienne c'est son hétérogénéité. Il n'y a pas une mais des dizaines, des centaines, des milliers de forêts amazoniennes différentes.
- La forêt amazonienne n'est pas le poumon du monde ; la forêt amazonienne ne produit pas d'oxygène : les jeunes arbres qui poussent remplacent les arbres qui meurent. L'absorption du carbone par les premiers compense l'émission de seconds.

Revue de presse proposée par
Thierry Guionin, Fransylva 63



© Actes Sud

Être un chêne, sous l'écorce de Quercus

Laurent Tillon, Actes Sud, 318 pages, 22 euros

Biologiste et ingénieur forestier à l'Office National des Forêts (ONF), Laurent Tillon travaille sur le fonctionnement des écosystèmes et les relations qui se tissent entre les espèces animales et les arbres dans le but d'intégrer les enjeux de la biodiversité à la gestion forestière. Pour Laurent Tillon les arbres ont une histoire et s'il a grandi auprès d'un grand chêne sessile de plus de deux cent quarante ans, il s'attache ici à raconter ce qu'a vécu « son chêne » depuis sa naissance à l'époque de la Révolution française jusqu'à aujourd'hui. Au gré d'innombrables péripéties émaillées de batailles silencieuses et d'alliances inattendues, de pilliers et de parasites, de tempêtes et de trahisons, l'auteur entremêle subtilement l'histoire de Quercus à celle de tout le petit peuple de la forêt, capricornes, salamandres, mulots et chauves-souris, pics noirs et chouettes. Ce livre qui conjugue harmonieusement science, poésie et philosophie, révèle quelques-uns des grands secrets. ●

Contactez-nous :

FRANSYLVA 03 Syndicat des Propriétaires Forestiers de l'Allier

17, rue de Paris
03000 MOULINS
Tél. 04 70 35 08 92
Fax 04 70 46 32 79
E-mail : allier@fransylva.fr

Permanence téléphonique du lundi
au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h.

FRANSYLVA 15 Forestiers privés du Cantal

Maison de la Forêt Privée
2, rue Nicéphore Niepce
15000 AURILLAC
Tél. 06 71 86 50 11
E-mail : sylviculteurs15@hotmail.com

FRANSYLVA 43 Forestiers Privés de Haute-Loire

5, rue Alphonse Terrasson
43000 LE PUY-EN-VELAY
Tél. 04 71 09 38 86
E-mail : sylviculteurs43@hotmail.com

Permanence le jeudi matin
de 9h à 12h.

FRANSYLVA 63 Forestiers Privés du Puy-de-Dôme

Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux
et Forêts Marmilhat
63370 LEMPDES
Tél. 04 73 14 83 44
E-mail : syndicatforet63@wanadoo.fr

Permanence le lundi et le jeudi
toute la journée de 9h à 17h.

Directeur de la publication :
Antoine Thibouméry

Rédacteur en chef : Antoine Thibouméry

Ont participé à la rédaction de ce n°20 :
Anne-Marie Bureau, Jean-Jacques Miyx,
René Roustide, Thierry Guionin
et Antoine Thibouméry.

Tirage : 3450 exemplaires

Conception et impression :
Imprimerie Chambrial Cavanat - 63160 Billom